

Lundi 18 mars 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et messieurs les membres du CTSD

Le ministère vient de confirmer que l'ouverture des serveurs permettant aux collègues de participer au mouvement intra-départemental est repoussée à une date postérieure au 1er avril. Il confirme que le logiciel n'est pas encore finalisé.

Aucune information n'a encore été donnée aux représentants du personnel concernant l'algorithme et le fonctionnement de ce logiciel. Les circulaires départementales peuvent voir des éléments modifiés en fonction des derniers arbitrages.

Dès lors, il y a lieu de s'interroger sur les discussions que nous pourrions mener lors de ce CTSD, les élus présents n'ayant aucune information tangible sur les modifications envisagées par le ministère (calendrier, barème, type de vœux, vœu géographique obligatoire, ...). Nous ne pouvons accepter que soit entériné un projet de circulaire qui pourrait être amené à être modifié ultérieurement. Nous ne pouvons pas, dans ces conditions, exercer notre rôle d'élus du personnel en transmettant à nos collègues des éléments fiables.

Il apparaît dès lors plus raisonnable de transformer ce CTSD en groupe de travail dans lequel nous pourrions continuer à discuter sur la base du nouveau projet de circulaire mouvement que vous nous avez transmis ce vendredi 15 mars à 22h45 et que réglementairement nous aurions dû obtenir 8 jours avant la tenue de cette instance.

**Nous vous demandons donc de repousser la date du CTSD, avant l'ouverture du serveur.**

Nous réaffirmons nos revendications, portées par une pétition intersyndicale départementale SNUipp-SNUDI FO – SUD Education – SIAES, qui a recueilli plus de 1400 signatures en quelques jours :

- Maintien des règles départementales actuelles du mouvement,
- Respect des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel,
- Contre une phase unique de mouvement avec obligation de vœux géographiques,
- Contre la possibilité de pouvoir être nommé sur un poste non choisi, à titre définitif, dans une zone géographique ou sur tout type de fonction,
- Abrogation de la note de service ministérielle sur le mouvement.

Concernant le barème, le SNUDI FO continue de revendiquer pour sa part :

- l'AGS comme élément essentiel du barème, garantie d'équité et de transparence,
- Non à la multiplication de nouvelles bonifications qui ne peuvent aboutir qu'à la division entre les personnels.

Notre fédération de l'enseignement FO ne peut que regretter l'attitude du Ministère qui a confirmé par courrier le 22 février qu'aucune des revendications ne seraient entendues et que les projets de remise en cause du droit à mutation resteraient inchangés, malgré un vote « contre » de toutes les organisations syndicales au comité technique (à l'exception du SNE/SNALC qui a voté pour).

Le représentant du ministre indique que « ces orientations ont fait l'objet d'échanges nourris lors des nombreuses concertations qui sont intervenues sur la note de service mobilité »...

De qui se moque le DGRH en se félicitant des « *échanges nourris lors des nombreuses concertations* »... échanges qui ont abouti au maintien de toutes les attaques prévues initialement par les organisations syndicales ?

Il poursuit en expliquant doctement que « *la tenue d'une seconde phase de saisie de vœux allonge considérablement la procédure liée à la mobilité et la complexifie.* »

Il est sûr qu'avec les 400 postes de personnels administratifs supprimés par le ministère, il devient nécessaire de simplifier les procédures liées à la carrière des enseignants !

Il ajoute : « *Les notes de service mobilité doivent désormais être présentées en comités techniques...* » Il anticipe ainsi le projet de loi de transformation de la fonction publique, qui prévoit entre autres de retirer la mobilité et la promotion des compétences des CAP !

Le DGRH tente enfin de convaincre les organisations syndicales qu'en supprimant la seconde phase du mouvement et en imposant un vœu géographique large, le mouvement sera bien plus intéressant pour les personnels ! Qu'il aille expliquer cela à tous les enseignants qui seront nommés à titre définitif sur leur vœu géographique large, et donc sur un poste précis qu'ils n'auront pas demandé !

Les collègues ne s'y trompent pas en se mobilisant sous toutes les formes dans les départements (pétitions, rassemblements, grèves...) avec les organisations syndicales contre ces mesures, notamment le 13 mars.

Décidément, le mépris du ministre et de son gouvernement envers les personnels et envers les organisations syndicales ne connaît plus de limites :

- Projet de loi Blanquer qui instaure les EPSF, qui remet en cause la maternelle et contraint les enseignants à un « *devoir d'exemplarité* »
- projet de loi fonction publique qui généralise la précarité et supprime ou vide de leur contenu les instances où les syndicats défendent les personnels (CAPD, CTSD, CHSCT)
- blocage du point d'indice,
- réforme des retraites qui vise notamment à supprimer le code des pensions et le calcul de la retraite sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires... ça suffit!

La FNEC FP FO 13 invite les personnels à se réunir, à établir leurs revendications, à décider des mobilisations pour obtenir satisfaction notamment par la grève le 19 mars pour le retrait du projet de loi Blanquer, du projet de loi Fonction publique et le retrait de la note de service ministérielle sur le mouvement !

Dans cette perspective et en l'absence de réponse de votre part et de celle du Ministre à l'ensemble des revendications légitimes, la FNEC FP FO ne peut que s'opposer à votre projet de memento mouvement.